Pétrole et gaz du Canada—Loi

encourager d'avantage de Canadiens à participer aux investissements. En fait, la participation idéale est de 75 p. 100. Essentiellement, une formule prévoit des incitations de plus en plus avantageuses à mesure que la participation canadienne dans ces compagnies augmente; elle se résume à ceci: si une société appartient à 75 p. 100 à des Canadiens, 85 p. 100 de ses coûts de mise en valeur, lui seront remboursés en espèces par le gouvernement fédéral, soit par les contribuables comme vous et moi, qui se feront subtiliser une partie de leur salaire. Si la compagnie n'est qu'à 50 p. 100 canadienne, il ne lui remboursera que 35 p. 100 des frais de développement. L'objectif manifeste n'est donc pas une participation canadienne de la moitié. Si une société veut pouvoir soutenir la concurrence dans le Nord et sur les terres fédérales, au fond, il faut qu'elle soit à 75 p. 100 canadienne.

J'espère que les premiers ministres provinciaux se rendent compte que le gouvernement déclare en outre que toute compagnie, à 75 p. 100 canadienne, qui fait de la prospection sur les terres ordinaires, c'est-à-dire, celles des provinces, ne sera remboursée qu'à 35 p. 100 de ses frais de mise en valeur. C'est évidemment conçu pour amener les sociétés qui ne l'ont déjà fait à quitter le pays pour les États-Unis. On cherche à leur faire quitter les zones conventionnelles, les provinces, et à les faire forer dans le Nord.

Qui plus est, des 50 p. 100 de propriété canadienne, 25 p. 100 doivent être aux mains des bureaucrates, du gouvernement même. Les dispositions du projet prévoient que, dans les cas où la société est à moins de 50 p. 100 canadienne une fois prélevés les 25 p. 100 du gouvernement, l'agent du ministre confisquerait tout simplement le reste ou la différence. Autrement dit, la société Chevron Canada Limited est, je crois, une filiale appartenant entièrement à la société Standard Oil of New Jersey; le ministre y prélèverait rétroactivement les 25 p. 100 qui lui reviennent, ce qui fait que la société serait encore à 75 p. 100 étrangère. Si celle-ci n'arrivait pas à trouver un associé canadien, le ministre confisquerait tout simplement 50 p. 100.

Les sociétés peuvent maintenant demander des concessions dans le Nord. Il suffit de comprendre le domaine pétrolier pour savoir que, surtout dans les régions où les risques sont grands et la technologie encore inexistante—par exemple, la technologie requise pour extraire le pétrole sous les glaces de l'océan Arctique et l'acheminer ailleurs—les sociétés préfèrent prendre de nombreux associés qui partageront avec elles les risques que comportent les entreprises de ce genre. C'est pour cette raison que, dans presque tous les cas, le gouvernement ou les Canadiens détiendront 25 p. 100 des actions et seront ainsi majoritaires. Par conséquent, non seulement le gouvernement sera-t-il propriétaire et maître de l'industrie, mais encore sera-t-il comptable de toute l'affaire. Passe encore quand il s'agit de répartir les profits, mais qu'en est-il lorsque vient le moment d'assumer les risques qui en découlent?

Je suis très inquiet à propos du programme énergétique, et même les socialistes les plus enragés à ma gauche le sont, parce que le Canada devra toujours partager une partie de ses ressources avec d'autres pays. A mon avis, puisque nous serons toujours placés dans une position telle que nous devrons partager une partie de nos ressources avec d'autres pays, il s'ensuit que nous devrions aussi partager les risques qui découlent de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie et de la nouvelle technologie requise pour extraire le pétrole enfoui dans les sables bitumineux et sous la calotte glaciaire. Il est bon que le Japon ait conclu un accord avec Dome en vue de partager les risques associés à l'extraction du pétrole dans la mer de Beaufort.

Nous devrions inviter d'autres pays hautement industrialisés qui ont bien besoin de nos ressources à partager les risques et les frais très élevés que comporte là mise en valeur de ces nouvelles sources d'énergie. Les contribuables canadiens ne sont pas en mesure, parce que la part qu'on leur demande n'est pas suffisante, de fournir les 300 à 500 milliards de dollars requis pour accéder à l'autonomie énergétique d'ici 1990. Je crains qu'ils n'aient pas les ressources financières nécessaires. Je doute même que les Canadiens jouissent d'un crédit aussi important à l'étranger. Nous devrions donc plutôt nous employer à réunir des capitaux étrangers et à inviter d'autres pays à partager avec nous ces risques énormes. Mais ils ne répondront évidemment pas à notre invitation si nous ne leur donnons pas part aux bénéfices. Or, pour certains pays industrialisés, les bénéfices ne constituent pas des sommes mais plutôt une part des ressources mises en exploitation.

Nous vivons des temps cruciaux et très difficiles. Nous devrons traverser une période charnière d'une quarantaine ou une cinquantaine d'années, après quoi nous tous, à travers le monde, aurons réussi à exploiter des sources d'énergie inhabituelles, comme l'énergie solaire, éolienne et thermique. Nous devons toutefois, entre-temps, trouver suffisamment de pétrole et de gaz.

Je suis content que le ministre soit à la Chambre. J'espère avoir convaincu certains de mes amis que ce n'est pas toujours du gâteau. Toute entreprise dans laquelle on s'engage comporte des risques. Nous devons tous savoir ce que nous faisons et comprendre que nous ne faisons pas qu'augmenter les profits des Canadiens qui participent au développement, et à la mise en marché des énergies nouvelles, mais que nous, en tant que contribuables, en partageons aussi les risques.

Dome Petroleum nous fera rapport dans quelques jours sur les ressources qu'elle a découvertes dans la mer de Beaufort. Si, comme nous nous en doutons tous maintenant, les espoirs que nous avons mis dans ce projet de millions de dollars n'étaient pas fondés et que, en fait, il n'y avait pas autant de pétrole qu'on l'espérait, nous aurons alors un exemple de ce que le partage des risques veut dire. Des centaines de millions de l'argent des contribuables sont investis dans le projet, mais il y a aussi de nombreux investisseurs privés qui ont cru en la société Dome et dans les possibilités de la mer de Beaufort et qui vont y laisser leur chemise.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais dire combien je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat sur le bill C-48. C'est une phrase passe-partout, je le sais, mais dans mon cas elle me vient du fond du cœur. Il peut paraître étrange que moi, député de Vancouver-Centre, puisse tant m'intéresser à ce débat. Les entretiens sur les redevances, Petro-Canada, la disposition de rétroactivité du gouvernement et les terres du Canada semblent en effet bien loin des préoccupations des habitants du cœur de Vancouver, préoccupations que normalement je défends; mais, ces sujets ne me sont pas étrangers du tout.